

un déplorable antagonisme, justifiant trop bien par là son nom populaire *diabolus* dont l'étymologie est si tristement exacte.

La question scolaire de Manitoba

On lit dans le *Manitoba* :

M. Fielding, en terminant son discours sur le budget, a cru bon de faire allusion à la question scolaire dans les termes suivants :

“ La seule question, dit-il, qui avait paru devoir susciter du malaise entre les différentes races et les différentes croyances au Canada a été si heureusement réglée que c'est à peine si l'on en fait aujourd'hui mention.”

Réglée, la question !!!

C'est ainsi que s'en exprime le gouvernement fédéral par son ministre des finances.

Mais appellerait-on “règlement” quelques faveurs administratives qui ne changent rien à la loi scolaire, qui ne sont en aucune façon la reconnaissance de *notre droit* à l'école catholique, qui nous laissent entièrement à la merci de la bonne ou mauvaise volonté d'un bureau sans responsabilité et sans juridiction sur les matières qui forment le fond et l'essentiel de cette controverse ?

Et c'est pour cela que M. Greenway obtient du gouvernement fédéral la somme de \$300,000, dont \$200,000 lui seront payées au cours de 1898 à même les fonds provenant des terrains réservés pour les écoles : pour les écoles catholiques comme pour les autres !

Quand M. Greenway tiendra le magot, le moindre prétexte lui sera bon pour remettre en vigueur en toute sa sévérité et injustice l'inique loi scolaire qui va continuer de rester dans nos statuts sans la plus légère modification. Cet état de choses ne recevra jamais notre approbation.

Quand M. Fielding dit que l'on mentionne à peine aujourd'hui les difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises depuis huit ans, il exagère dans son sens : il y a cependant une petite part de vérité dans cette déclaration.

Les catholiques se replient un peu sur eux-mêmes pour laisser au gouvernement toute facilité d'opérer un solide et vrai règlement de la question.